



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

calcul des pensions

Question écrite n° 53898

Texte de la question

M. François Rochebloine appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'absence de réponse apportée à sa question écrite n° 48972, publiée le 17 juillet 2000 au Journal officiel de la République française, et dans laquelle il s'étonnait que les indemnités versées par le régime d'assurance chômage n'étaient pas prises en compte au titre des salaires des meilleures années retenues pour le calcul de la retraite. Il la remercie donc de bien vouloir lui indiquer rapidement ses intentions sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53898

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2000, page 6548